



*Décisions prises dans le cadre de la
délégation accordée au maire par le
Conseil Municipal
(Délibération du 5 juillet 2021)*

- Décision n° 1 Décision portant la signature de la convention tripartite avec SOGEPI SERVIBOIS et COCCINELLE pour la campagne de capture des pigeons.
- Décision n° 2 Décision portant sur la proposition de la société AN DIAG, St Etienne du Rouvray, pour réaliser un prélèvement de matériau suite à la suspicion d'amiante dans l'ancienne SEGPA pour 360 euros TTC.
- Décision n° 3 Décision portant sur la proposition d'AGETHO Conseil pour procéder à un diagnostic avant la vente de la maison des comtes pour un montant de 1 164 euros TTC.
- Décision n° 4 Décision portant sur la proposition que l'Agence Départementale d'Ingénierie pour l'étude préliminaire de l'aménagement du lotissement Croix de Son pour un montant de 5 760 euros TTC.
- Décision n° 5 Décision portant sur la proposition que l'Agence Départementale d'Ingénierie pour l'étude préliminaire de l'aménagement du quartier de l'hippodrome pour un montant de 7 760 euros TTC.
- Décision n° 6 Décision portant sur la rétrocession de la caverne n° 25, carré 11 à la commune pour un montant de 159.60 euros.
- Décision n° 7 Décision portant sur la rétrocession de la concession funéraire n° 16, carré 8 à la commune pour un montant de 104 euros.
- Décision n° 8 Décision portant sur le règlement des quittances d'assurance de l'Harmonie Municipale pour 2023 qui s'élèvent à 438.70 euros et 309 euros.
- Décision n° 9 Décision portant sur la taille et le prélèvement des arbres dans le Bois Brideau par l'Etablissement Tranchant de Bizou pour un montant de 8 400 euros TTC.
- Décision n° 10 Décision portant sur le devis d'EUROFEU pour le désenfumage de la salle des fêtes pour un montant de 586.08 euros TTC.

| | |
|-----------------------|--|
| <u>Décision n° 11</u> | Décision portant sur l'intervention de l'entreprise ECLAIRCIE d'Argentant sur la chaudière n° 2 pour un montant de 2 357.48 euros TTC. |
| <u>Décision n° 12</u> | Décision portant sur le renouvellement des cartes lecteurs de la Médiathèque avec DECALOG pour un montant de 954 euros TTC. |
| <u>Décision n° 13</u> | Décision portant sur la vidange des bacs à graisse des écoles réalisée par DEMO TP pour un montant de 1 305 euros TTC. |
| <u>Décision n° 14</u> | Décision portant sur l'achat de mobilier de bureau avec BUREAU CONCEPT de Saint Lo pour un montant de 574.04 euros TTC. |
| <u>Décision n° 15</u> | Décision portant sur le remplacement des extincteurs sur plusieurs sites par EUROFEU pour un montant de 948.94 euros TTC. |
| <u>Décision n° 16</u> | Décision portant sur l'achat de médailles de ville auprès de DRAGO pour un montant de 2 309.22 euros TTC. |
| <u>Décision n° 17</u> | Décision portant sur les travaux d'entretien du toit de l'église Notre Dame et les travaux de révision et d'entretien de la couverture du clocher par l'entreprise Bequet pour respectivement 21 171.04 euros TTC et 10 069.20 euros TTC. |
| <u>Décision n° 18</u> | Décision portant sur l'achat d'un casque audio sans fil chez Perche Informatique pour l'agent d'accueil de la mairie pour un montant de 465.60 euros TTC. |
| <u>Décision n° 19</u> | Décision portant sur l'achat de matériel informatique chez SARL Code Infonie, Le Mesle sur Sarthe, pour un montant de 3623.93 euros TTC. |
| <u>Décision n°20</u> | Décision portant sur l'avenant 1 – Lot 2 Gros Œuvre pour le Marché de Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire attribué à TOMASI pour un montant de 1944 euros TTC. |
| <u>Décision n°21</u> | Décision portant sur l'avenant 1 – Lot 3 Menuiseries Extérieures pour le Marché de Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire attribué à SPBM pour un montant de 10 152 euros TTC. |
| <u>Décision n°22</u> | Décision portant sur l'avenant 1 – Lot 5 Menuiseries Intérieures pour le Marché de Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire attribué à MAILHES POTTIER pour un montant de 43 773.88 euros TTC. |

Décision n° 23

Décision portant sur l'intervention d'urgence de l'entreprise Bequet sur le toit du tribunal pour un montant de 9 796.34 euros TTC.

Décision n° 24

Décision portant sur la remise en fonctionnement de la cloche n° 4 par l'entreprise Biard & Roy pour un montant de 744 euros TTC.

Décision n° 25

Décision portant la sous-traitance du marché de MOE du Marché couvert concernant la réalisation d'une mission d'ingénierie fluides pour un montant de 9 240 euros TTC.

Décision n° 26

Décision portant sur le terrassement et le branchement des eaux usées de l'ancienne SEGPA par Eaux de Normandie pour un montant de 3 054.65 euros TTC.

Décision n° 27

Décision portant sur la modification du raccordement électrique de l'ancienne SEGPA par Enedis pour un montant de 1 234.80 euros TTC.